

**40ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**Ouganda**

(Genève, le 27 janvier 2022)

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg salue la délégation de la République d’Ouganda et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Le Luxembourg souhaite formuler les quatre recommandations suivantes :

1. Décriminaliser les relations entre personnes du même sexe et interdire la discrimination fondée sur l’orientation sexuelle et l’identité de genre ;
2. Protéger les défenseurs des droits humains, les acteurs de la société civile et les journalistes.
3. Mettre en œuvre pleinement la loi sur la prévention et l'interdiction de la torture, et ratifier le deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le protocole facultatif à la Convention contre la torture ;
4. Renforcer l’implémentation des mécanismes contre la traite des êtres humains.

Ma délégation félicite l’Ouganda des progrès notés par les mécanismes des droits humains de l’ONU et encourage les autorités à poursuivre leurs efforts. Nous souhaitons plein de succès à Ouganda dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Merci.

*159 mots*

*Temps de parole : 1 min 5 sec / 27 janvier 2022, 9:00-12:30 (6e/103)*